

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2013**

L'an deux mille treize, le vingt décembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MEXY (Mthe-et-Melle), étant assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Pierre FIZAINÉ, Maire.

### Etaient présents :

Mmes Fabienne AGLAT – Danielle GUILLAUME – Corinne REYTER – Christelle SAVARINO  
MM. Noël BELLÉ – Ignace BERTOLINO – Jean-Pierre BIANCHI – Pierre FIZAINÉ – Fabrice FRANCHINA – Oscar SCROCCARO – Patrick WINCKERT

### Excusé et représenté :

M. Christian BORELLI par M. Pierre FIZAINÉ  
M. Jacques MAZZICHI par M. Ignace BERTOLINO  
M. Mario TODESCHINI par M. Noël BELLÉ

### Absents :

Mme Rose GOMES DA SILVA – Agnès GREIVELDINGER  
MM. Claude CHEZEAU – Didier MANTINI – Savério MURGIA

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, ayant obtenu la majorité des suffrages, Mme Corinne REYTER a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire demande à ses conseillers s'il y a des remarques sur le compte rendu du dernier conseil municipal : aucune remarque n'est formulée.

### **1) Vente et prix de la parcelle AE 37 ;**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février 2010, il avait été décidé de vendre 13 737 m<sup>2</sup> de la parcelle AE 37 à la SCI JJC pour un prix de 31,50 € TTC le mètre carré.

Aujourd'hui la SCI JJC ne souhaite plus acquérir cette division parcellaire.

Les sociétés FONCIARIANE et DEMATHIEU & BARD IMMOBILIER souhaitent se porter acquéreur de 9 135 m<sup>2</sup> de la parcelle AE 37 en vue de la création d'un EHPAD.

Le service d'évaluation des domaines a estimé la valeur vénale de cette division à 450 000 € hors droits et taxes.

Monsieur le Maire propose de vendre cette division à 415 595,74 € hors taxes et droits d'enregistrement se répartissant comme suit :

- 240 595,74 € hors taxe correspondant au seul terrain d'assiette, payables comptant le jour de la signature de l'acte de vente ;
- 175 000 € hors taxe correspondant à la participation financière de l'acquéreur dans les travaux de voirie et réseaux, payables sur justification de factures établissant l'avancement des ouvrages et auxquelles seront annexées les attestations correspondantes du maître d'œuvre d'exécution.

Monsieur SCROCCARO fait part de sa décision de ne pas participer au vote.

Après en avoir délibéré, les conseillers acceptent à l'unanimité :

- de vendre la division de 9 135 m<sup>2</sup> de la parcelle AE 37 aux sociétés FONCIARIANE et DEMATHIEU & BARD IMMOBILIER ;
- de fixer le prix de vente de cette partie du terrain à 415 595,74 € hors taxes et droits d'enregistrement ;
- autorisent Monsieur le Maire à signer les actes correspondants ;
- imputent ces recettes au budget annexe nommé « Au dessus du Sauci fossé ».

*Suite à la proposition de Monsieur le Maire, les conseillers acceptent à l'unanimité l'ajout de la question suivante à l'ordre du jour.*

## **2) Prix de vente des cuves au cimetière communal :**

Afin de rendre service aux administrés et pour que l'alignement des tombes au cimetière communal soit respecté, Monsieur le Maire rappelle que la Municipalité a fait poser 18 nouvelles cuves dans le cimetière communal pour un montant de 16 160 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de vendre aux administrés ces cuves à prix coûtant et donc de fixer le prix de vente de ces cuves à 900 €.

## **Questions diverses :**

Néant

## **Tour de table :**

- Au clos de la ruelle, le chemin en cailloux est emprunté par des voitures. Auparavant, il y avait de gros cailloux pour bloquer le passage. Serait-il possible de les remettre ?
- Le Bon à Tirer du Mexy Info a été envoyé. Le bulletin municipal sera donc à distribuer début janvier.

## **Assemblée présente :**

Néant